

Une déception attendue

FISCALITÉ : La liste noire publiée par l'Union européenne laisse de côté les principaux paradis fiscaux et évite de mettre en cause ses propres Etats membres.

Quel gâchis ! La liste noire des 17 paradis fiscaux que le Conseil de l'Union européenne a publiée le 5 décembre dernier laisse de côté les principaux parasites qui empoisonnent les recettes fiscales des Etats membres.

29 pays figuraient encore sur la liste quelques jours avant sa publication. Ils avaient été évalués sur la base de trois critères : la transparence (le pays ne contribue pas aux échanges automatiques et à la demande d'informations fiscales) ; l'équité (le pays offre des mesures qui facilitent les transferts artificiels de la base fiscale) ; la lutte contre les pratiques fiscales douteuses des entreprises (le pays ne met pas en œuvre les mesures prévues dans ce domaine par l'OCDE). Après des négociations et des promesses de dernière minute, seuls 17 pays sont pointés du doigt : des confettis financiers (Samoa, l'île de Guam), la Mongolie étonnamment, la Corée du Sud, accusée de proposer des régimes fiscaux préférentiels aux non-résidents, et des habitués (la Bar-bade, le Panama, les Emirats arabes unis, Bahreïn).

En revanche, les grands paradis fiscaux (Suisse, Caïmans, Jersey, Hongkong, île de Man, etc.) sont renvoyés dans une « liste grise » de 47 pays dont le Conseil de l'Union a jugé suffisants les engagements pris politiquement et administrativement pour se mettre à niveau. Mais il n'existe aucune transparence sur ces engagements. Le groupe du « code de conduite » du Conseil mettra la liste à jour une fois par an, de manière opaque. Les 17 pays pointés du doigt sont censés se mettre à niveau d'ici à la fin 2018 (avec un an de plus pour les pays en développement). Les éventuelles sanctions sont renvoyées à chacun des Etats membres de l'Union.

Les Etats membres exonérés

Pour démontrer l'hypocrisie de la liste, deux ONG, Tax Justice Network (TJN) et Oxfam, ont appliqué les critères européens à une vaste liste de pays. Si les premier et troisième critères sont assez faciles à mesurer, l'Europe n'a pas donné de définition précise pour le deuxième (la taxation équitable), ce qui laisse des marges d'interprétation. En appliquant ces critères, Oxfam trouve 39 pays méritant le qualificatif de paradis fiscal, et le Tax Justice Network 47 ! Les coupables habituels sont pointés dans les deux cas : Bahamas, Bermudes, Caïmans, Gibraltar, Hongkong, les îles Vierges britanniques, Jersey, le Liechtenstein et Monaco, Singapour, la Suisse et quelques petits territoires.

Surtout, l'Union a décidé de ne pas faire passer les tests à ses propres membres. Ainsi, pour Oxfam, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas manquent à l'appel. Idem pour TJN, qui y ajoute Chypre et le Royaume-Uni.
